

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 MAI 1995**

**Compte rendu**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mai 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

**Etaient présents :** MM. SCHWINT, DE SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD (jusqu'à la question n° 11), Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 11), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. JEANTOT, TOURRAIN (jusqu'à la question n° 11), JACQUEMIN, MAILLARD, GRAPPIN, SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, BAS (jusqu'à la question n° 11), VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

**Absents :** MM. PINARD (à partir de la question n° 11), MATHIEU, Mme DUFAY (à partir de la question n° 11), MM. ANGUENOT, RAGOT, TOURRAIN (à partir de la question n° 11), Mmes CAMPBELL, DUVERGET, M. BAS (à partir de la question n° 11).

**Secrétaire :** M. JEANTOT.

**Procurations de vote :**

**Mandants :** MM. PINARD (à partir de la question n° 11), MATHIEU, Mme DUFAY (à partir de la question n° 11), MM. ANGUENOT, RAGOT, TOURRAIN (à partir de la question n° 11), Mmes CAMPBELL, DUVERGET.

**Mandataires :** MM. MAGNIN (à partir de la question n° 11), SCHWINT, FERRÉOL (à partir de la question n° 11), Mme CUENIN, MM. GIRARD, GRAPPIN (à partir de la question n° 11), TABOURNOT, VIALATTE.

\* \* \*

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a salué le public venu nombreux.

Il a tenu à rendre hommage à M. TOURRAIN, qui ne se représentera pas lors des prochaines élections municipales et a rappelé par ailleurs le souvenir de deux collègues, MM. BOICHARD et HINTZY, trop tôt disparus, et les changements intervenus lors de ce mandat.

Il a chaleureusement remercié Mme VIEILLE-MARCHISET, Première Adjointe et M. PONÇOT, Second Adjoint, qui ont décidé de ne pas se représenter au terme de leur mandat.

M. NACHIN s'est associé à l'hommage rendu à M. TOURRAIN et a exprimé sa satisfaction d'avoir participé à ce mandat.

M. JACQUEMIN a rappelé le rôle tenu par son groupe dans cette Assemblée et souligné combien il avait apprécié le travail de M. TOURRAIN dans l'équipe «Une Ambition pour Besançon».

M. TOURRAIN a remercié MM. SCHWINT, NACHIN et JACQUEMIN et a dressé brièvement le bilan des travaux du Conseil Municipal lors des douze dernières années.

Il a enfin remercié le personnel communal pour le travail accompli.

Mme FOLSCHWEILLER a informé l'Assemblée de sa décision de ne pas se représenter pour le prochain mandat municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a ensuite pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1995** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2 - District du Grand Besançon** - Adhésion de la commune de Morre - Désignation d'un délégué supplémentaire de la Ville de Besançon

Suite à l'adhésion de la commune de Morre et conformément aux statuts du District, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. Jean MILLE, Conseiller Municipal, comme délégué de la Ville au District du Grand Besançon.

- 3 - Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine** - Désignation des représentants de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné comme représentants de la Ville au sein de cette structure :

**\* Majorité Municipale :**

- M. Robert SCHWINT
- Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET
- M. Jean PONÇOT

- Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER
- M. Bernard RÉGNIER
- M. Jean-Claude TISSOT
- Mme Martine BULTOT
- Mme Marie-Marguerite DUFAY

**\* Groupe «Une Ambition pour Besançon»**

- M. Michel JACQUEMIN
- M. Jean-Claude GRAPPIN.

**4 - Energie - Cités - Modification des statuts de l'Association - Résiliation du contrat de location - Cotisation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les nouveaux statuts d'Energie-Cités
- a décidé de résilier le bail conclu avec la SCI CBGM pour le local actuellement occupé par Energie-Cités
- a décidé d'allouer annuellement à cette association une subvention comprenant la cotisation due par la Ville de Besançon en sa qualité d'adhérent
- a décidé de lui allouer pour 1995 une subvention de 26 306 F.

**5 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Régularisation de l'activité de dragage du canal du Rhône au Rhin - Information du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a été informé de la mise en demeure adressée par M. le Préfet à M. le Chef du Service de la Navigation Rhône-Saône de procéder à la régularisation des travaux de dragage du canal du Rhône au Rhin et de son chenal de navigation pour la partie traversant le département du Doubs.

**6 - Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin - Décision de se retirer du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au retrait du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin, à compter du 1er janvier 1996.

**7 - Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Rémunération du secrétariat assuré par la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de facturer, à compter de 1996, les prestations de secrétariat assurées par les services municipaux pour ce syndicat.

Pour la première année, une somme de 136 500 F lui sera demandée, qui sera réactualisée chaque année en fonction des variations de l'indice de base des traitements de la Fonction Publique. M. le Maire a été autorisé à signer la convention matérialisant cette disposition.

## **8 - Citadelle de Besançon :**

### **a) Exécution de la convention de délégation de gestion conclue avec la Société d'Economie Mixte de la Citadelle - Communication au Conseil Municipal**

Conformément à l'article 21 de la convention de délégation conclue avec la Société d'Economie Mixte de la Citadelle, un premier bilan sur le fonctionnement de cette structure a été communiqué à l'Assemblée Communale.

### **b) Musée de la Résistance et de la Déportation - Installation d'un système de vidéo-surveillance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'installation d'un système de vidéo-surveillance dont le coût est estimé à 550 000 F TTC.

M. le Maire et M. FOUSSERET, respectivement Président et Vice-Président de la SEM Citadelle n'ont pas pris part au vote.

### **c) Programme d'investissements 1995 - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de deux emprunts :**

c1) Emprunt de 5 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Adopté à l'unanimité. M. le Maire, Président de la SEM et M. FOUSSERET, Vice-Président, n'ont pas pris part au vote.

c2) Emprunt de 5 000 000 F contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité. M. le Maire, Président de la SEM et M. FOUSSERET, Vice-Président, n'ont pas pris part au vote.

## 9 - Garanties d'emprunt :

### a) Société Anonyme de Franche-Comté :

a1) Travaux d'amélioration de 32 logements, 4 à 10 rue Pierre Semard à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 890 313 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a2) Construction de 2 logements PLATS à Besançon 12 et 12 b avenue de la 7ème Armée Américaine - Garantie de la Ville de Besançon, pour le remboursement d'un emprunt de 811 469 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 1995

Adopté à l'unanimité.

b) **SONACOTRA** - Travaux de remise aux normes de sécurité du foyer 82 avenue Clemenceau à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 360 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 1994

Adopté à l'unanimité.

c) **SAIEMB** - Construction de 86 logements rue Dürer - Garantie de la Ville, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt PLA TS de 3 000 000 F et à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 25 000 000 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

d) **Office Public d'HLM de Besançon** - Acquisition-amélioration de 5 logements PLATS à Besançon, 37 avenue de Montjoux - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 1 201 162 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 1995

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

## 10 - Exercice 1994 - Compte Administratif

A la majorité des voix (11 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), l'Assemblée Communale, sous la présidence de M. TOURRAIN, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1994 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 103 517 313,54 F	173 615 315,76 F	70 098 002,22 F
Budget Eaux	+ 1 382 965,98 F	10 419 750,58 F	11 802 716,56 F
Budget Assainissement	+ 1 826 884,73 F	5 968 923,00 F	7 795 807,73 F
Budget SSADPA	+ 37 309,71 F	80 319,69 F	117 629,40 F
Budget Forêts Communales	- 1 060 014,64 F	1 060 014,64 F	0,00 F
<b>TOTAUX</b>	<b>- 101 330 167,76 F</b>	<b>191 144 323,67 F</b>	<b>+ 89 814 155,91 F</b>

M. le Maire a proposé à l'Assemblée une pause.

La séance a été reprise à 21 heures 15.

## 11 - Exercice 1994 - Compte de gestion du Trésorier Principal

Adopté à l'unanimité.

## 12 - Budgets annexes du Service des Eaux et du Service Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1994 en application de la nomenclature M 49

Adopté à l'unanimité.

## 13 - Exercice 1995 - Financement au budget supplémentaire de diverses opérations d'investissement

Adopté à l'unanimité.

## 14 - Exercice 1995 - Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

## 15 - Exercice 1995 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

## 16 - Exercice 1995 - Service Enseignement - Transfert de crédits

Adopté à l'unanimité.

## 17 - Patinoire Municipale - Tarifs pour la saison 1995/1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour la saison 1995/1996 :

Catégorie	Saison 1995/1996
Entrée patineur adulte	24 F
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	16 F
Location patins (public ou clubs)	16 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	8 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	26 F
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	15 F
Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	50 F
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) - mini : 10 pers.	21 F
Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F
Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F
Affûtage	23 F
Lacets	11 F
Coût horaire location glace pour tests USEP	310 F
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 100 F
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 200 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 800 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	190 F
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice...)	13 000 F
Location glace (2 h) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 800 F
Location glace (2 séances) à comités d'entreprise (en séance publique)	2 200 F 1ère séance 1 200 F 2ème séance
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages pendant la période estivale (juillet-août)	450 F
Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet-août)	250 F
Location horaire au Club Bisontin de Patinage pendant la période estivale (juillet-août) -minimum 10 personnes-	20 F/patineur (création)

## 18 - Insertions publicitaires pour le guide Info-Vacances - Fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a fixé comme suit les tarifs des insertions publicitaires dans le guide Info-Vacances Eté 1995 :

\* **4e de couverture quadri** : 5 000 F

\* **2e et 3e de couverture quadri** : 5 000 F

Tarif préférentiel : 4 000 F.

\* **pleine page intérieure** - 2 couleurs (27 x 13) : 2 800 F

Tarif préférentiel : 2 000 F

\* **1/2 page intérieure** - 2 couleurs (13,5 cm x 13 cm) : 1 400 F

\* **1/4 page intérieure** - 2 couleurs (7 cm x 13 cm) : 700 F

Tarif préférentiel : 350 F

- a autorisé M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs pour les années à venir, sur proposition de la Commission Information-Communication.

**19 - Dotation de Solidarité Urbaine** - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1994

Dont acte.

**20 - Transports urbains** - Exercice 1994 :

**a) Emploi du reliquat du versement transport**

Adopté à l'unanimité.

**b) Bilan 1994 du compte transport**

Adopté à l'unanimité.

**21 - Subventions :**

**a) au secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* ARETE (fonctionnement)	155 000 F
* Régie de Fontaine Ecu (étude pour l'installation d'un restaurant associatif)	20 000 F

\* Mission Locale (extension de l'accueil des Jeunes à la recherche d'un emploi) 150 000 F

\* Scouts de France 10 000 F

**b) aux associations diverses**

\* Action des Chômeurs contre l'Exclusion 5 000 F

\* Le Village Tarragnoz 10 000 F

\* Franc-Comtois Rapatriés toutes générations 1 500 F

\* Besançon Nature Environnement 3 000 F

\* Echel 25 25 000 F

\* Commune Libre de St-Ferjeux 6 000 F

\* Association 25 - Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord 5 000 F

et dans le cadre de l'opération Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1995 (compléments de subventions)

- 5 000 F au Théâtre Alcyon pour la présentation de la «Paix» d'Aristophane

- 5 000 F à la Compagnie Ultime Baroque pour un spectacle de théâtre

- 5 000 F à l'Association Sentimental Noïse pour une création musicale (complément)

- 10 000 F à l'Association Découvert Autorisé pour le spectacle Rock Barock (complément)

- 10 000 F à l'Association Anatole Production pour la création musicale «Ombiasy» (complément)

- 3 000 F à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts pour la conception de matériels de communication (affiches, affichettes, plaquettes-programmes...).

### **c) aux jumelages et relations internationales**

- 1 000 F au Lycée Louis Pergaud pour le déplacement de 26 élèves à Böblingen (Allemagne) du 4 au 11 mai 1995 (échange scolaire).

- 3 000 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement à Toronto (Canada) de 15 élèves du 20 avril au 5 mai 1995 (échange scolaire).

- 1 090 F au Collège Victor Hugo Centre pour le déplacement de 21 personnes à Fribourg (Allemagne) du 18 au 21 mai 1995 et 600 F pour l'accueil de 15 personnes de Fribourg du 22 au 25 juin 1995 (échange scolaire).

- 1 385 F au Collège Stendhal pour le déplacement à Stuttgart de 24 élèves du 25 mars au 1er avril 1995 (échange scolaire).

- 1 900 F au Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 34 élèves à Linden (Allemagne) du 9 au 16 mai 1995 (échange scolaire).

- 4 000 F au Lycée Pasteur pour le déplacement de 34 élèves à Pavie (Italie) du 13 au 18 mars 1995 et 2 000 F pour l'accueil de 34 élèves de Pavie du 3 au 8 avril 1995 (échange scolaire).

- 2 700 F au Collège Victor Hugo Centre pour le déplacement de 33 personnes à Köln (Allemagne) du 11 au 20 juin 1995 (échange scolaire).

- 6 035 F au Collège Victor Hugo Centre pour le déplacement conjoint de 49 élèves des Collèges Victor Hugo, Stendhal, Proudhon et Diderot à Pavie, du 17 au 25 avril 1995, et 3 430 F pour l'accueil par ces 4 établissements de 49 élèves de Pavie du 30 mars au 5 avril 1995 (échange scolaire).

- 1 250 F au Collège Diderot pour le déplacement à Fribourg de 24 élèves du 20 au 28 juin 1995 (échange scolaire).

- 1 500 F au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 30 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 15 au 24 mai 1995 (échange scolaire).

- 1 770 F au Collège Camus pour le déplacement de 29 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 9 au 16 mai 1995 (échange scolaire).

- 2 020 F au Collège Lumière pour le déplacement de 32 élèves à Vaihingen (Allemagne) du 12 au 21 juin 1995 (échange scolaire).

- 2 800 F au Collège Lumière pour le déplacement de 31 élèves à Londres (Angleterre) du 19 au 29 juin 1995 (échange scolaire).

- 2 900 F au Lycée Ledoux pour le déplacement de 17 élèves à Lagoa (Portugal) du 20 au 27 mai 1995 (échange scolaire).

- 3 000 F au Lycée Jules Haag pour le déplacement de 32 élèves à Ploïesti (Roumanie) du 5 au 13 mai 1995 (échange scolaire).

- 3 000 F au Collège Diderot pour le déplacement de 34 personnes à Palerme (Sicile) du 3 au 13 avril 1995 (échange scolaire).

- 2 520 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 5 au 11 mai 1995 (échange scolaire et professionnel).

- 3 000 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 19 élèves à Lubin (Pologne) du 24 juin au 9 juillet 1995 (échange scolaire).

- 885 F à titre exceptionnel à l'École Primaire Jean Boichard pour le déplacement à Fribourg (Allemagne) de 15 élèves de CM1 et CM2 le 13 mai 1995 (échange scolaire).

#### **d) pour classes de découverte et projets d'intégration scolaire**

##### ***Projts d'intégration scolaire***

<b>Ecole</b>	<b>Période</b>	<b>Nombre d'enfants concernés</b>	<b>Action</b>	<b>Somme proposée</b>
IMP MONTFORT	Mai 1995	18	Spectacle musical	4 000 F
VAUTHIER	Mai 1995	102	Vivre la Musique	2 500 F
BROSSOLETTE	Mai 1995	30	Opéra d'Enfants	2 000 F
<b>TOTAL</b>				<b>8 500 F</b>

SUBVENTIONS CLASSES TRANSPLANTEES 1995						
Ecoles	Centres de séjour	Dates	Nbre d'élèves	Nbre de jours	Total jours	Coût (30 F/jour)
Rosemont Primaire	Francas 25140 Charquemont	28.11 au 3.12.94	25	6	150	4 500
		10.04 au 15.04.95	23	6	138	4 140
		10.04 au 15.04.95	23	6	138	4 140
Battant Primaire	Centre de loisirs de Niellans 25390 Loray	15.05 au 20.05.95	11	6	66	1 980
Tilleroyes Primaire	CLAJ 25370 Rochejean	17.10 au 21.10.94	4	5	20	600
Ile de France Primaire	Francas 25140 Charquemont	18.04 au 22.04.95	36	5	180	5 400
Arsenal Primaire	Roche du Trésor 25510 Pierrefontaine les Varans	13.02 au 18.02.95	3	6	18	540
	Roche du Trésor 25510 Pierrefontaine les Varans	13.02 au 18.02.95	5	6	30	900
	Cap France 07530 Genestelle	09.05 au 14.05.95	4	6	24	720
	39210 Frontenay	15.05 au 20.05.95	2	6	12	360
Velotte Primaire	Aulot 21290 Bure les Templiers	03.04 au 08.04.95	3	5	15	450
	Roche du Trésor 25510 Pierrefontaine les Varans	20.03 au 25.03.95	7	6	42	1 260
Helvétie Primaire	74310 Les Houches	21.03 au 27.03.95	1	8	8	240
	39250 Cerniebaud	05.04 au 08.04.95	1	4	4	120
Paul Bert Primaire	CLAJ 25370 Rochejean	09.01 au 14.01.95	8	6	48	1 440
Fontaine Ecu Primaire	Palavas Les Flots	07.06 au 14.06.95	9	8	72	2 160
Curie Primaire	74400 Chamonix	15.05 au 19.05.95	7	5	35	1 050
Bourgogne Primaire	25290 Ornans	03.04 au 07.04.95	8	5	40	1 200
	Raid dans le Haut Doubs	12.06 au 16.06.95	34	5	170	5 100
<b>TOTAL</b>						<b>36 300</b>

**e) aux comités sportifs départementaux**

Destinataires	Année 1995
Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
Comité Départemental Volley-ball	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de table	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
Comité Départemental de Basket-ball	26 500 F

**f) au sport au haut niveau - Contrats d'objectifs sports collectifs - Mensualisation - Application pour la saison 1995-1996**

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
BBC	Pro.B	66 666 F
BRC	CN1	66 666 F
BHC	N2	3 333 F
ESB «F»	N1A	29 166 F
ESB «M»	ProB	37 500 F
ASQP Volley-ball	N2	8 333 F
<b>TOTAL</b>		<b>211 664 F</b>

**g) pour ravalement de façades**

Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre des secteurs non-opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention attribuée
13 rue Richebourg	M. GUILLON 15 rue Richebourg 25000 Besançon	8 029 F	10 %	802 F
43 quai Veil Picard	M. PARISOT 43 quai Veil Picard 25000 Besançon	16 903 F	10 %	1 690 F
14 rue Rivotte	M. MOUGIN 14 rue Rivotte 25000 Besançon	51 046 F	10 %	5 104 F
6 rue du Clos St-Amour	M. FUHRER 6 rue du Clos Saint-Amour 25000 Besançon	39 746 F	10 %	3 974 F

<b>Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des secteurs opérationnels</b>				
<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire ou mandataire</b>	<b>Devis</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention attribuée</b>
115 Grande Rue	Mme THALER 115 Grande Rue 25000 Besançon	48 882 F	20 %	9 776 F
117 Grande Rue	M. CHAUVIN 117 Grande Rue 25000 Besançon	79 639 F	20 %	15 927 F
132 Grande Rue	M. CHAUVIN 117 Grande Rue 25000 Besançon	70 486 F	20 %	14 097 F
17 rue Bersot	M. MOREL 26 C rue Lapret 25000 Besançon	16 615 F	20 %	3 323 F
20 rue des Granges	Mme GIRAUD 19 avenue Edouard Droz 25000 Besançon	51 343 F	20 %	10 268 F
4 rue de la Bibliothèque (subvention complémentaire pour prestations imposées par la Ville)	Accueil ST-MAURICE M. BETARD 15 rue de Besançon 25320 Montferrand-le-Château	14 991 F	20 %	2 998 F
30 - 32 Grande Rue	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	27 467 F	20 %	5 493 F
8 rue Pasteur	Ecole Sainte-Ursule - CENTREL Boulevard Diderot - 25000 Besançon	100 848 F	20 %	20 169 F
11 rue Pasteur	Ecole Sainte-Ursule - CENTREL Boulevard Diderot - 25000 Besançon	269 572 F	20 %	53 914 F
61 rue des Granges	Mme NANNICINI 61 rue des Granges 25000 Besançon	66 590 F	20 %	13 318 F
16 bis rue Charles Nodier	M. HAKKAR 11 rue Fanart 25000 Besançon	27 000 F	20 %	5 400 F
118 Grande Rue	M. DORION 24 rue des Vignes 25870 Auxon-Dessous	24 313 F	20 %	4 862 F
Angle rue Charles Nodier - rue du Porteau	SEDD 6 rue Louis Garnier 25000 Besançon	68 594 F	20 %	13 718 F
26 rue Charles Nodier et 1 rue du Porteau	SEDD 6 rue Louis Garnier 25000 Besançon	110 062 F	20 %	22 012 F
16 rue Charles Nodier	Mme MOUREAUX 14 rue de Dole 25000 Besançon	13 000 F	20 %	2 600 F
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>209 445 F</b>		

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

## h) au secteur médico-social

Associations	Sommes accordées en 1995
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	17 000 F
Croix d'Or du Doubs	5 000 F
Vie Libre	3 000 F
Croix Bleue	3 000 F
Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté (APEDA)	6 000 F
ADOT 25 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains du Doubs)	3 500 F
Comité Croix Rouge Française	4 000 F
Association Valentin Haüy	3 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F
JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompanyer La Vie)	1 500 F
STRUMPELL-LORRAIN (Maladie Neuro-génétique)	1 000 F
Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	2 500 F
<b>TOTAL</b>	<b>67 500 F</b>

## i) au secteur social - 1ère répartition

Associations	1ère répartition 1995
ADDSEA La Double Ecluse	25 000 F
Aumônerie Protestante Francophone	1 000 F
Amis de Bellevaux	5 500 F
Antenne Petite Enfance	1 500 F
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat (ADAPASE)	4 000 F
Association des Familles de Besançon (AFB)	7 000 F
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	1 500 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	4 000 F
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes du Doubs)	25 000 F
CIMADE (Comité Intermouvement auprès des Evacués)	1 000 F
Collectif Homosexuel de Besançon (CHOC)	3 000 F
Comité Alexis Danan	3 000 F
CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) - Subvention ordinaire - Contrat Ville	15 000 F
La Distraction des Malades	2 200 F
Foyer de Jeunes Filles	45 000 F
Les Invités au Festin	1 000 F
Mouvement du Nid	3 500 F

MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	4 000 F
ORPAB (Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon)	Acompte de 55 000 F déjà versé) 45 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F
Service d'Entraide Frédéric OZANAM	2 000 F
Solidarité Femmes	4 000 F
SOS Amitié	5 000 F
UFCS (Union Féminine Civique et Sociale)	4 500 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	2 000 F
INTERMED BESANÇON	15 000 F
Fédération Française Handisport «Tir à l'arc»	2 000 F

**j) au FONJEP : 315 248 F**

**k) au secteur Communication**

- Radio-Bip 25 000 F
- Radio Sud 25 000 F
- Radio Horizon 17 500 F
- Equipage Side Car Piroutet 10 000 F

**l) au Comité d'Amélioration du Logement : 53 750 F** (subvention complémentaire).

**m) exceptionnelle de 50 000 F au Comité d'organisation des Championnats de France d'Escalade** qui se dérouleront au Palais des Sports de Besançon les 3 et 4 juin.

**n) exceptionnelle de 30 000 F à l'Association «France-Iron Tour»** pour une compétition réunissant à Besançon le 21 août les meilleurs triathlètes mondiaux.

**o) exceptionnelle de 50 000 F à l'Association «La Cita»** pour la reconstruction de leur gymnase rue de Pontarlier.

**p) exceptionnelle de 60 000 F à l'Association «La Saint-Claude»** pour l'achèvement de leur gymnase rue Francis Clerc.

**q) exceptionnelle de 150 000 F à l'Association «L'Olympique Bisontin»** pour la construction d'une tribune au stade de Montrapon.

r) de 30 000 F à la **Chambre de Métiers du Doubs** pour les opérations de redynamisation des activités commerciales et artisanales de la Cité Brulard.

## **22 - Aide à l'immobilier industriel Société SERCOM**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a décidé d'allouer une subvention de 260 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprises pour l'installation de la Société SERCOM à Besançon,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la société SERCOM et la SICOMI BATIFRANC, indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois.

## **23 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec IEN (Société INDIAN Motorcycles Legend)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 17 500 F à la Société Indian Motorcycles Legend, la Région et le Département intervenant respectivement pour 17 500 F et 37 000 F.

## **24 - Bibliothèques Municipales - Encaissement et réaffectation d'une subvention de 50 000 F de l'Association des Amis du Musée et de la Bibliothèque**

Adopté à l'unanimité.

## **25 - Opération vacances 1995 :**

**a) Programme d'activités** - Attribution de subventions et modification du budget des MPT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté le programme d'activités «Opération Vacances 1995»,

2) a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 29 250 F à la MJC de Palente

- 32 300 F à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux

- 7 500 F aux Scouts de France

- 30 000 F à l'Association Echel.

3) a décidé de modifier en conséquence le budget des MPT.

### **b) Rémunération du personnel des Centres de Loisirs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer comme suit les animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités :

- Directeur BAFD	343,20 F/jour
- Directeur stagiaire BAFD	300,30 F/jour
- Directeur sans formation	247,50 F/jour
- Animateur BAFA	183,70 F/jour
- Animateur stagiaire BAFA	145,20 F/jour
- Animateur assistant	106,70 F/jour

### **26 - Secteur Animation -** Participation à l'organisation d'une formation au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien - Subvention au Centre de Formation de Bourgogne - Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet. Une subvention de 120 000 F sera accordée en 1995 au Centre de Formation Bourgogne - Franche-Comté qui assurera la formation des vacataires. Un deuxième acompte de 120 000 F et le solde calculé en fonction du nombre réel de stagiaires et de tuteurs lui sera versé en mars et septembre 1996.

### **27 - Animation de quartier -** Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs du quartier des Cras - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras fixant les relations Ville/ASEP tant en matière d'objectifs que de modes de concertation et d'évaluation.

## **28 - Contrat de Ville :**

**a) Secteur Formation - Animation - Prévention - Programmation 1995**

Adopté à l'unanimité.

**b) Secteur Enseignement - Participation de la Ville aux opérations retenues au titre de 1995 dans les écoles - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**29 - DSQ Orchamps/Palente - Programme 1995 - Lancement des travaux - Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux 1995 estimé à 3 487 000 F dont 2 140 000 F à la charge de la Ville (BP et BS 95 et BP 1996).

**30 - Cité Brulard - Aménagement des espaces extérieurs sur parking en ouvrage - Participation de la Ville**

Adopté à l'unanimité.

**31 - Immeuble SAFC 7 et 8 rue Berlioz - Création d'un espace animation pour enfants - Bail au profit de la Ville de Besançon**

Adopté à l'unanimité.

**32 - Lutte contre la toxicomanie - Nouvelle convention avec l'Association Espoir Drogue**

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

**33 - Fonds d'Aide à la Vie Associative - Signature d'une convention avec le Fonds d'Action Sociale**

Adopté à l'unanimité.

**34 - Contrat Enfance - Centre de loisirs sans hébergement - Convention avec Antenne Petite Enfance - Versement d'une subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Antenne Petite Enfance pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement maternel du 31 juillet au 25 août 1995 inclus. Une subvention de 16 615 F sera allouée à l'Association Antenne Petite Enfance pour cette opération. La Ville percevra quant à elle une subvention de 9 470 F de la CAF.

**35 - Station hydrominérale de la Mouillère** - Restaurant Touristique - Autorisation de cession de contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de fusion de la SARL «Restaurant Jean-Pierre BUYS» et de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère en une SA jeux et restaurant des jeux.

**36 - Plage de Chalezeule** - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie pour la saison 1995

Adopté à l'unanimité.

**37 - Patinoire «La Fayette»** - Exploitation du bar-restaurant pour la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1997 - Concession d'occupation

Adopté à l'unanimité.

**38 - Patinoire La Fayette** - Approbation du pré-bilan de clôture au 1er février 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le pré-bilan de clôture de cette opération arrêtée au 1er février 1995 à 37 470 137 F HT.

**39 - Piscine La Fayette** - Approbation de l'avant-projet détaillé - Renouvellement des demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé l'avant-projet détaillé de construction de cet ensemble estimé à 59 500 000 F TTC (valeur avril 1995),

2) a décidé la poursuite des études,

3) a renouvelé les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre organisme intéressé par cette opération.

**40 - Piscine couverte Mallarmé** - Rénovation et mise en conformité des bassins - Réfection de l'étanchéité des vestiaires - Approbation de l'avant-projet détaillé - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette opération estimée à 3,37 MF.

#### **41 - ZAC de Château Galland - Bilan révisé de la ZAC au 1er janvier 1995**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté le bilan révisé de la ZAC arrêté au 1er janvier 1995, en dépenses et en recettes à 28 603 000 F TTC,

2) a fixé l'échéancier de versement de la participation de la Ville à 850 KF qui sera à régler sur deux exercices budgétaires (425 KF en 1996 et 425 KF en 1997).

#### **42 - Théâtre Municipal - Approbation du pré-bilan de clôture**

A la majorité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé le pré-bilan de clôture de cette opération arrêté en avril 1995 à 23,956 MF.

#### **43 - Association Espace Besançon Planoise - Prorogation du contrat - Avenant à la convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger pour une année, allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1996 la convention conclue avec l'Association Espace Besançon Planoise, et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

#### **44 - Parking Allende - Bilan de la gestion - Exercice 1994**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la gestion de ce parking pour lequel les dépenses, en 1994, se sont élevées à 450 238,95 F TTC.

#### **45 - Stationnement payant et fourrière municipale - Exercice 1994 - Bilan des activités**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé le bilan 1994 des activités stationnement payant et fourrière. Les dépenses correspondant à la gestion de ces activités se sont élevées respectivement à 2 225 855,19 F TTC et 980 648,06 F TTC.

#### **46 - Parking de la Mairie - Résultats de l'exercice 1994**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé le bilan 1994 de ce parking qui s'établit comme suit :

Recettes HT	2 463 786,99 F
Charges HT	<u>1 589 506,79 F</u>
Excédent	874 280,20 F

#### **47 - Cogénération de Planoise - Bilan financier**

Le bilan financier des travaux arrêté à la somme de 25 423 438,93 F a été communiqué à l'Assemblée Communale.

#### **48 - Enseignement du Premier Degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Programme 1995 - Demande de subventions au Département**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme 1995 de grosses réparations dans les bâtiments scolaires estimé à 5 965 000 F. La participation financière du Département sera sollicitée pour ces opérations.

#### **49 - Bâtiments Communaux - Entretien des installations téléphoniques - Lancement d'appel d'offres**

Adopté à l'unanimité.

#### **50 - Participation des demandeurs aux extensions du réseau d'eau**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé la participation, à hauteur de 50 % du montant des travaux d'extension du réseau d'eau dans les zones NB du POS, des demandeurs.

#### **51 - Extension du réseau d'eau potable chemin de Bonnay**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) a adopté ce projet estimé à 54 000 F HT,
- 2) a fixé la participation du pétitionnaire à 27 000 F HT.

#### **52 - Zone Industrielle de Trépillot et zone artisanale de l'Espérance - Programme de travaux 1995 (1ère tranche)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé une première tranche de travaux dont le coût est estimé à 1 000 000 F. L'aide financière du Département sera sollicitée.

#### **53 - Transports publics urbains - Aide à la définition d'une politique de transport dans les villes de Tel Aviv et Gaza - Convention avec l'Association Energie-Cités**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer avec l'Association Energie-Cités une convention fixant les conditions de son intervention dans le projet engagé par la Ville de Besançon, d'aide à la définition d'une politique de transport dans les villes de Tel Aviv et Gaza.

Une subvention de 282 500 F sera attribuée à Energie-Cités pour ses prestations.

#### **54 - Réfection de la passerelle Mazagran - Appel d'offres - Consultation des entreprises**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager la consultation des entreprises pour la réfection de la passerelle Mazagran.

#### **55 - Voirie - Equipement destiné à favoriser les déplacements des personnes non voyantes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 100 000 F afin de financer l'installation de six équipements destinés à faciliter les déplacements des personnes non voyantes.

#### **56 - Parc Urbain de Planoise :**

**a) Concours de conception paysagère - Examen des propositions du jury de concours - Désignation du projet lauréat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a confirmé le choix du jury de concours qui a retenu le projet de l'équipe de Mme OSTY,

2) a décidé de verser les indemnités suivantes aux candidats :

- équipe de Mme OSTY - Paris en anticipation et à valoir sur les honoraires de son contrat ultérieur	150 000 F TTC
- agence PAYSAGES - Lille	80 000 F TTC
- équipe de M. RAGUIN - Montarlot	80 000 F TTC
- atelier ACANTHE - Paris	80 000 F TTC
- groupe SIGNES - Suresnes	80 000 F TTC
- groupe de Mme ARMSTRONG BELL - Londres	80 000 F TTC

3) a autorisé la poursuite du processus d'étude par la mise en place d'un calendrier prévisionnel et d'un projet de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec l'équipe lauréate.

## **b) Acquisition de terrain à la SEDD**

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 12 ha 35 a 18 ca pour la somme de 3 372 600 F).

### **57 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Centre-Ville - Convention Ville - Etat - ANAH**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'OPAH qui portera sur l'ensemble du centre ancien et dont le thème sera la réhabilitation d'immeubles en totalité.

Pour mettre en oeuvre cette opération, l'ANAH réservera un crédit de 12 MF sur trois ans, correspondant à l'objectif de réhabilitation de 180 logements. La Ville, quant à elle, réservera sur trois ans (1995 - 1996 - 1997) un crédit de 200 000 F permettant de compléter les aides de l'ANAH.

### **58 - POS Secteur Nord - Approbation de la révision**

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre et 2 s'étant abstenus), l'Assemblée Communale a approuvé la révision du POS Secteur Nord.

### **59 - Projet Urbain - Aménagement du secteur Est bisontin (Quartier des Planches - Vieilley - Montarmots)**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

1) a approuvé le lancement des études d'aménagement du secteur Est,

2) a autorisé M. le Maire à lancer les consultations pour rechercher le (ou les) partenaire(s) extérieur(s) qui mènera(ont) ces études.

### **60 - Forêt de Chailluz - Projet de chaufferie bois - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté le principe de l'installation d'une chaufferie bois aux Grandes Baraques de Chailluz dont le coût est estimé à 1,325 MF HT,

2) a décidé de solliciter l'aide financière de la Région, du Département et de l'ADEME.

**61 - Forêts communales** - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion des jeunes - Renouveau de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prolonger cette expérience de micro-chantiers de forestage et de renouveler en conséquence la convention signée avec l'ADDSEA (du 1.7.95 au 30.6.96).

**62 - Immeuble communal 12 rue Weiss** - Bail commercial au profit de M. CUET - Résiliation et remise partielle de la dette

Adopté à l'unanimité.

**63 - Immeuble communal 37 rue Battant - Hôtel de Champagne :**

**a) Aménagement des combles** - Association Départementale d'Information Logement - Avenant n° 1 au bail du 22.09.1987

Adopté à l'unanimité.

**b) Cession à la SAIEMB** - Décision de principe

Adopté à l'unanimité. Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer à nouveau dès qu'un accord sera intervenu avec la SAIEMB.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote.

**64 - Caserne de gendarmerie de la Combe Saragosse** - Aliénation à la SAIEMB - Décision de principe

Adopté à l'unanimité. Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer à nouveau dès qu'un accord sera intervenu avec la SAIEMB.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote.

**65 - Immeuble communal 22 rue Mégevand** - Bail commercial au profit de M. et Mme VERNASSIER

Adopté à l'unanimité.

**66 - Ensemble immobilier communal rue Sancey et rue de la Butte** - Bail emphytéotique au profit de l'Etat (Ministère de la Justice)

Adopté à l'unanimité.

**67 - Office Public d'HLM de Besançon - Baux emphytéotiques - Subvention exceptionnelle**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Office Public d'HLM de Besançon une subvention exceptionnelle de 200 000 F en compensation des travaux réalisés par cet organisme dans des immeubles communaux loués par baux emphytéotiques.

**68 - Forêt de Planoise - Terrain d'assiette du pylône de la station hertzienne - Bail emphytéotique au profit de M. HAFFEN**

Adopté à l'unanimité.

**69 - Action foncière :**

**a) Bilan des DIA du 1er janvier au 15 avril 1995**

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan.

**b) Alignement boulevard Diderot - Acquisition MABROUK**

Adopté à l'unanimité (acquisition de deux immeubles 37-39, boulevard Diderot pour la somme globale de 800 000 F).

**c) Prés de Vaux - Acquisition SNCF**

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 502 965 F + paiement de deux redevances annuelles pour 49 934 F).

**d) Immeuble 41 rue Battant - Cession à MM. KOENIG et NUSS**

Adopté à l'unanimité (montant de la cession : 300 000 F).

**e) Zone Industrielle des Tilleroyes - Vente de l'immeuble communal 8 rue Einstein à la Société BAZAILLE**

Adopté à l'unanimité (montant de la cession : 1 500 000 F).

**f) Rue Andrey - Acquisition de M. CAZENAVE et Mme BEDEAUX**

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition, y compris indemnité) : 294 000 F.

**g) Immeuble 25 rue Richebourg** - Vente à Mme LIMITO et M. JEANCLERC

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 50 000 F).

**h) 21 chemin du Fort des Justices** - Acquisition aux conjoints BRUCHON

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 250 000 F).

**70 - Dénomination de voies**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les noms des personnalités suivantes pour les voies citées ci-après :

- rue Alain SAVARY (prolongement de la voie qui part du chemin des Montboucons pour se terminer chemin de l'Épitaphe)

- chemin des MIALOTTES (entre le chemin de la Bro et le chemin de la Chapelle des Buis)

- rue Charles PEGUY (voie interne située dans la ZAC Saint-Laurent)

- ruelle Louis DUFAY (entre la rue Gabriel Plançon et la rue des Vieilles Perrières).

**71 - Réseau Câblé** - Information du Conseil Municipal

M. le Maire a rappelé que depuis octobre 1988, la Ville de Besançon a entrepris la construction d'un réseau de télévision câblé dont l'opérateur a été jusqu'à ce jour la Société Comtoise CITEVISION, filiale de Communication Développement, cette dernière appartenant à la Caisse des Dépôts.

En janvier 1955, la Caisse des Dépôts et Consignations a vendu ses réseaux de télévision câblés à la Lyonnaise des Eaux d'une part et à France Télécom d'autre part. Besançon fait partie des réseaux câblés rachetés par Lyonnaise Communication, filiale de la Lyonnaise des Eaux.

M. le Maire, les élus et les services municipaux concernés mènent actuellement avec ce nouvel opérateur des négociations portant sur :

- la partie juridique du contrat qui va nous lier au nouvel opérateur,

- la partie technique portant sur la maintenance et le développement du réseau câblé,

- la partie communication avec notamment les possibilités de développement du canal local.

Les conclusions de ces travaux seront présentées au Conseil Municipal avant la fin de l'année 1995.

De plus, une manifestation organisée par Lyonnaise Communication aura lieu le 20 mai prochain dans le hall de l'Hôtel de Ville et sur la Place du 8 Septembre, afin d'informer les Bisontins de cette nouvelle situation et de faire connaître la nouvelle dénomination du câble : Besançon TV Câble.

\* \* \*

La séance est levée à 22 heures 55.

M. le Maire a invité les membres de l'Assemblée Communale et des services municipaux présents à lever le verre de l'amitié.

Hôtel de Ville, le 17 mai 1995  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi  
le 18 mai 1995  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,